

Dossier pour demande de Passeport – Mineur



- Fournir les originaux ET les photocopies des documents
- Prendre rendez-vous sur le site de la mairie de Torcy pour déposer votre dossier
- Présence de l'enfant obligatoire au dépôt du dossier et au retrait à partir de 12 ans

PREMIÈRE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité <u>ou</u> copie intégrale de son acte de naissance si la commune de naissance n'est pas reliée au service dématérialisé COMEDEC - <u>Si Nom d'usage</u> : autorisation signée par les 2 parents mentionnant le NOM choisi + titres d'identité - <u>Pour les enfants nés en France de parents étrangers</u> : justificatif de nationalité française – si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance - Pièce d'identité du représentant légal qui fait la demande - <u>Si parents divorcés</u> : le jugement de divorce définitif - Un justificatif de domicile de - de 3 mois facture électricité, gaz, eau, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition - <u>Si garde alternée</u> : justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité des 2 parents - <u>Si hébergement</u> : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + un document administratif au nom de l'hébergé - 1 photo d'identité de - de 6 mois respectant les normes - au verso - Timbre fiscal – 17 € pour les moins de 15 ans – 42 € pour les + de 15 ans (achat en bureau de tabac ou sur le site https://timbres.impots.gouv.fr) 	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans - <u>Si Nom d'usage</u> : autorisation signée par les 2 parents mentionnant le NOM choisi + titres d'identité - Pièce d'identité du représentant légal qui fait la demande - <u>Si parents divorcés</u> : le jugement de divorce définitif - Un justificatif de domicile de - de 3 mois facture électricité, gaz, eau, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition - <u>Si garde alternée</u> : justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité des 2 parents - <u>Si hébergement</u> : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + un document administratif au nom de l'hébergé - 1 photo d'identité de - de 6 mois respectant les normes - au verso - Timbre fiscal – 17 € pour les moins de 15 ans – 42 € pour les + de 15 ans (achat en bureau de tabac ou sur le site tps://timbres.impots.gouv.fr)

En cas de perte la déclaration de perte sera - complétée en mairie lors du renouvellement du passeport

En cas de vol, joindre la déclaration de vol - complétée au commissariat

Pré demande à compléter sur le site : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>